

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 902

26 mars 2016

### SOMMAIRE

Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l. ....	43252	Europe Lux Invest S.A. SPF .....	43286
Advent Regulus (Luxembourg) Subco S.à r.l. .....	43252	Euro Port S.A. ....	43289
Bario Participations S.A. ....	43250	Eventail Holding S.à r.l. ....	43293
Barlinek Luxembourg S.à r.l. ....	43250	F' Créations S.à r.l. ....	43253
CA.P.EQ. Natexis S.A. ....	43250	Financière d'Ibis Spf S.A. ....	43291
CA.P.EQ. Natexis S.A. ....	43251	Financière Duc S.A. ....	43254
CA.P.EQ. Natexis S.A. ....	43251	GNBL S. à r.l. ....	43255
CA.P.EQ. Natexis S.A. ....	43251	Goldenstorm S.A. ....	43255
Casan S.A. ....	43251	GPB Credit & Investment Solutions S.A. ....	43255
Castling S.A. ....	43251	GSC European Mezzanine Luxembourg IV S.à.r.l. ....	43255
Christophe de Schräiner S. à r.l. ....	43252	ÖKOBiT Biogas AG ....	43253
Circle 3 Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	43250	ÖKOBiT Biogas AG ....	43253
Compo AcquiCo S.à r.l. ....	43250	PHIVCO Holdco S.à r.l. ....	43296
David Roberts S.à r.l. ....	43252	Procap Luxembourg S.A. ....	43253
Earth Grafton S.à r.l. ....	43279	Procap Luxembourg S.A. ....	43253
EECF Delta S.à r.l. ....	43254	Quatro Invest S.A. ....	43296
EIGER Ventures S.à r.l. ....	43254	Titanium Athena S.à r.l. ....	43256
EIGER Ventures S.à r.l. ....	43254	Titanium Minority Unitholder S.à r.l. ....	43267
EIGER Ventures S.à r.l. ....	43254	United Caps Luxembourg ....	43253
Eponim S.A. ....	43255	United Caps Luxembourg ....	43253
Euro Investment 2000 S.A. ....	43288	Vector Conseil S.A. ....	43252
European Network Services S.A. ....	43290	Worldwide Marketing Holding S.A. ....	43253
Europe Lux Invest S.A. ....	43286		

**Bario Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016068542/10.

(160032026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**Circle 3 Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068568/10.

(160031294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**Compo AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,03.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borchette.

R.C.S. Luxembourg B 159.796.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Compo AcquiCo S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016068574/11.

(160031991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**CA.P.EQ. Natexis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.115.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016068577/10.

(160031630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**Barlinek Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016068531/13.

(160031676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**CA.P.EQ. Natexis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.115.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016068578/10.

(160031636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

**CA.P.EQ. Natexis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.115.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016068579/10.

(160031637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

**CA.P.EQ. Natexis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.115.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016068580/10.

(160031639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

**Casan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.451.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2016068582/12.

(160031740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

**Castling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 168.763.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2016068583/12.

(160031895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

**Christophe de Schräiner S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 102.912.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CHRISTOPHE DE SCHRÄINER S.à r.l.*

S.à.r.l. unipersonnelle

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016068589/12.

(160031934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**David Roberts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 158.619.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

*Pour David Roberts S.à.r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016068612/12.

(160031525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 167.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016068484/10.

(160031270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**Advent Regulus (Luxembourg) Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 175.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016068485/10.

(160031268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**Vector Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 94.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECTOR CONSEIL S.A.

Référence de publication: 2016067708/10.

(160030086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

---

**Worldwide Marketing Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 29.615.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067727/9.

(160030122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

---

**ÖKOBiT Biogas AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 129.822.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067733/9.

(160029785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

---

**ÖKOBiT Biogas AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 129.822.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067734/9.

(160029786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

---

**F' Créations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3453 Dudelange, 8, am Boujel.  
R.C.S. Luxembourg B 46.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016068475/9.

(160032096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**United Caps Luxembourg, Société Anonyme,  
(anc. Procap Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Wiltz.  
R.C.S. Luxembourg B 74.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067702/9.

(160030078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

---

**United Caps Luxembourg, Société Anonyme,  
(anc. Procap Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Wiltz.  
R.C.S. Luxembourg B 74.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067703/9.

(160030079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

---

**EECF Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 107.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2016.  
EECF Delta S.à r.l.  
Représentée par Julien François  
*Gérant*

Référence de publication: 2016068648/13.

(160032006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**EIGER Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 130.411.

Les comptes annuels en date du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016068650/10.

(160031411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**EIGER Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 130.411.

Les comptes annuels en date du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016068651/10.

(160031412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**EIGER Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 130.411.

Les comptes annuels en date du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016068652/10.

(160031413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**Financière Duc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 76.835.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Domiciliataire*

Référence de publication: 2016068675/11.

(160032023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**GNBL S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 130.862.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19. Février 2016.

Référence de publication: 2016068696/10.

(160031689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**Goldenstorm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Eselborn, 20, Op der Sang.  
R.C.S. Luxembourg B 134.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Eselborn, le 5 février 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016068697/10.

(160031410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**GPB Credit & Investment Solutions S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 170.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068699/10.

(160031618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**GSC European Mezzanine Luxembourg IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 110.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Février 2016.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2016068700/13.

(160031894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**Eponim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 169.941.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Eponim SA

Référence de publication: 2016068660/11.

(160032092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---



**Titanium Athena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 202.879.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

“Titanium Holdings S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

**Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation (the “Articles of Association”).

**Art. 2.** The denomination of the company is "Titanium Athena S.à r.l.".

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

The purpose of the company is also the investment in and development of real estate as well as real estate management for its own purposes.

The company may borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

**Title II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred and ten thousand British Pounds (GBP 110,000.-) divided into eleven million (11,000,000) shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and divided into:

- (i) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class A (the “Class A Shares”);
- (ii) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class B (the “Class B Shares”);
- (iii) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class C (the “Class C Shares”);
- (iv) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class D (the “Class D Shares”);
- (v) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class E (the “Class E Shares”);



- (vi) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class F (the “Class F Shares”);
- (vii) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class G (the “Class G Shares”);
- (viii) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class H (the “Class H Shares”);
- (ix) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class I (the “Class I Shares”); and
- (x) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class J (the “Class J Shares”).

The classes A to J shares will be defined as the "Shares"; each of the latter having the rights and obligations as defined in the Articles of Association. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. In the present Articles of Association, "Shareholders" means holders of Shares from time to time and "Shareholder" shall be interpreted in accordance.

In addition to the corporate capital, a premium may be paid on the Shares which is reflected in the share premium account of the company (the “Share Premium Account”). The Share Premium Account is not attributable to any specific class of Shares if any from time to time and may be used to finance the redemption of any class of Shares if the board of managers decides to do so.

The company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts (the “Capital Surplus Accounts”). Decisions as to the use of such Capital Surplus Accounts are to be taken by the Board of Managers subject to applicable law and these articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

The funds in the Share Premium Account and the Capital Surplus Account may, inter alia, be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of all the shares in issue in one or more classes of Shares. The repurchase and cancellation of one class of Shares (the “Relevant Class”) may only take place if all the shares of the Relevant Preceding Class have already been repurchased and cancelled.

In case of redemption and cancellation of all the shares of the Relevant Class, the holders of Shares of the Relevant Class shall receive, for each of the Shares of the Relevant Class which they hold, the cancellation value per share (the “Cancellation Value Per Share”) calculated as follows: the aggregate nominal value of all Shares of the Relevant Class plus the Available Amount divided by the number of Shares in issue of the Relevant Class, provided that the board of managers may decide to limit the Cancellation Value per Share to the Available Cash per Share.

For the avoidance of doubt, in case of a reduction of share capital through the redemption and cancellation of a class of Shares, it shall be the board of managers who shall calculate, in accordance with the provisions of these articles of incorporation, the Cancellation Value per Share which shall be paid to holders of the Relevant Class.

The Company shall inform in writing each holder of Shares to be redeemed, of its intention to redeem the Relevant Class.

Upon the redemption and cancellation of the Relevant Class, the Cancellation Value per Share will be due and payable by the Company.

The payment of the Cancellation Value per Share shall be made in cash and/or in kind by the board of managers in accordance with Luxembourg legal provisions.

The shares are issued in registered form.

**Art. 7.** Every Share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of Shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

The Shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the board of managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

**Art. 9.** A Shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is managed by a board of managers, which will be composed of at least three members, who need not be Shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of Shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of Shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by telephone, a video conference, letter, e-mail, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

The board of managers may decide to pay interim dividends, provided that prior to such decision, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The board of managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the board of managers.

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-). For decisions having a value of an amount over ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** The sole Shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of Shareholders under section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the Shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five Shareholders, decisions of Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 17.** Each year, as of December 31<sup>st</sup>, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each Shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** On the annual net profits of the Company, five percent (5%) at least will be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon as and as long as the total amount of legal reserve will amount to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

If, in a given financial year, the general meeting of Shareholders decides to distribute dividends, out of the net profits or available reserves resulting from amounts put into reserves, the amount allocated will be distributed according to the following priority:

- First, Class A Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of Class A Shares they hold. The preferred dividend of Class A Shares rank senior to the preferred dividend of all other Classes of Shares; then

- Class B Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of Class B Shares they hold. The preferred dividend of Class B Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares and senior to the preferred dividend of Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class C Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of Class C Shares they hold. The preferred dividend of Class C Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares and Class B Shares and senior to the preferred dividend of Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class D Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of Class D Shares they hold. The preferred dividend of Class D Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares and senior to the preferred dividend of Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class E Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of Class E Shares they hold. The preferred dividend of Class E Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares and senior to the preferred dividend of Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class F Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of Class F Shares they hold. The preferred dividend of Class F Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares and senior to the preferred dividend of Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class G Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of Class G Shares they hold. The preferred dividend of Class G Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares and senior to the preferred dividend of Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class H Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point twenty five percent (0.25%) of the nominal value of Class H Shares they hold. The preferred dividend of Class H Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares and senior to the preferred dividend of Class I Shares and Class J Shares; then

- Class I Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point twenty percent (0.20%) of the nominal value of Class I Shares they hold. The preferred dividend of Class I Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares,

Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares and senior to the preferred dividend of Class J Shares; then

- Class J Shareholders are entitled to receive the remainder of such dividend distribution. The preferred dividend of Class J Shares rank junior to the preferred dividend of all other classes of Shares.

The balance of the distributed amount will be allocated in full to holders of the last class in the reverse alphabetical order (first Share Class J, and if no Share of Class J exist Share of Class I and so on). Where a class of Shares becomes the last class in the reverse alphabetical order, its entitlement to dividend distribution will be equal and limited to the balance of the distributed amount and in terms of ranking its dividend entitlement will rank junior to the preferred dividend of the other classes of Shares.

Interim dividends can be paid on the same basis and according to the same order of priority as set out in this article, subject to the applicable legal provisions and a resolution of the board of managers.

**Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, named by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Upon winding-up of the Company, subject to the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, any distribution of liquidation surplus will occur on the same basis and in the same order of priority as foreseen in article 19.

**Art. 21. Definitions.** Available Amount: means, without double counting, and calculated by the board of managers on the basis of the Relevant Interim Accounts (A) the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by any freely distributable reserves but reduced by (i) any loss (including loss carried forwards), (ii) any sums that have to be placed into reserve pursuant to the requirements of the law or the Articles of Association and (iii) the amount of (x) the preferred dividend set out in article 19§2 that would have been allocated to the class or classes of Shares with an alphabetic letter preceding, in alphabetic order, the alphabet letter of the Relevant Class, had the Company distributed a dividend in accordance with article 19, at the time of the redemption of the Relevant Class, and (y) any such preferred dividend that would have been allocated to any class of Shares with an alphabetic letter preceding the Relevant Class at the time of any previous redemption of a class of Shares, had the Company distributed a dividend in accordance with article 19 at the time of such previous redemption, so that:

$AA = (NP + P) - (L + LR + PR)$  whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or the Articles of Association.

PR = any preferred dividend distributed in accordance with article 19§2.

Available Cash: means all the cash held by the Company as calculated by the board of managers (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Relevant Interim Accounts.

Available Cash Per Share: means the Available Cash divided by the number of Shares in issue of the Relevant Class.

Business Day: means a day (which is not a Saturday or a Sunday or a holiday) on which banks are open and accessible to automated banking operations, in Luxembourg and London.

Cancellation Value Per Share: has the meaning given to the term in Article 6§11.

Relevant Class: has the meaning given to the term in Article 6§10.

Relevant Interim Accounts: means the interim accounts of the Company prepared by the board of managers each time at a date not earlier than eight (8) days before the general meeting held to approve the redemption and cancellation of the Shares of the Relevant Class.

Relevant Preceding Class means the class of Shares with an alphabet letter immediately preceding in alphabetic order, the alphabet letter of the Relevant Class.

**Art. 22.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2016.

#### *Subscription and payment*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class A Shares;

- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class B Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class C Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class D Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class E Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class F Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class G Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class H Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class I Shares; and
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class J Shares;

TOTAL: eleven million (11,000,000) Shares

The Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the one hundred and ten thousand British Pounds (GBP 110,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named Shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
  - Mrs Marielle STIJGER, born in Capelle aan den IJssel, the Netherlands, on December 10, 1969, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
  - Mr Alexis de MONTPELLIER D'ANNEVOIE, born in Namur, Belgium, on March 22, 1979, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
  - Mrs Yvanna ESSOMBA, born in Paris, France, on May 28, 1982, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
  - Mr Sam AGNEW, born in London, England on 23 May 1974, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom,
  - Mr Michael FURTH, born in Geneva, Switzerland on 29 April 1968, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom.
- 3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her surname, given name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the french version:**

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

#### **A COMPARU**

«Titanium Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés est pendante, ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:



## **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est «Titanium Athena S.à r.l.».

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

L'objet de la société est aussi l'investissement dans et le développement de biens immobiliers ainsi que la gestion de biens immobiliers pour son propre compte.

La société peut emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le conseil de gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la loi luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la loi luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à cent dix mille livres sterling (GBP 110.000,-) divisé en onze millions (11.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01) chacune, et divisées en:

- (i) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- (ii) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- (iii) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- (iv) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- (v) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- (vi) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- (vii) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- (viii) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- (ix) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et
- (x) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»).

Les catégories de parts sociales A à J seront définies comme les «Parts Sociales»; chacune ayant les droits et obligations définis dans les Statuts. Chaque part sociale confère une voix lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des associés. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie détenteurs de Parts Sociales de temps en temps et «Associé» devra être interprété en conséquence.

En plus du capital social, les Parts Sociales peuvent être émises avec une prime d'émission qui est reflétée dans un compte de prime d'émission de la société (le «Compte de Prime d'Emission»). Le Compte de Prime d'Emission n'est allouable à aucune catégorie de Parts Sociales existant de temps à autre et peut être utilisé pour financer le rachat d'une catégorie de Parts Sociales si le conseil de gérance le décide.

La Société peut, sans restriction, accepter des contributions en numéraire ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes (les «Comptes de Capital Surplus»). Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par le Conseil de Gérance conformément à la Loi de 1915 et aux présents statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

Les montants dans le Compte de Prime d'Emission et les Comptes de Capital Surplus pourront être utilisés par le Conseil de Gérance pour, inter alia, repayer toute perte de la société, réalisée ou non, ou payer tout dividende ou autre distribution.

Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales comprises dans une ou plusieurs catégories de Parts Sociales. Le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (la «Catégorie Concernée») pourra avoir lieu que si l'ensemble des Parts Sociales de la Catégorie Concernée Précédente auront été rachetées et annulées.

Dans le cas d'un rachat et annulation de la Catégorie Concernée, les détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie Concernée recevront, pour chacune des Parts Sociales de la Catégorie Concernée qu'ils détiennent, la valeur d'annulation par part sociale (la «Valeur d'Annulation par Part Sociale») calculée comme suit: le montant nominal total de toutes les Parts Sociales de la Catégorie Concernée plus le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales comprises dans la Catégorie Concernée, à condition que le conseil de gérance puisse décider de limiter la Valeur d'Annulation par Part Sociale à la Liquidité Disponible par Part Sociale.

Pour éviter tout doute, dans le cas d'une réduction de capital social par rachat et annulation d'une catégorie de Parts Sociales, c'est au conseil de gérance de calculer, en conformité avec les dispositions de ces statuts, la Valeur d'Annulation par Part Sociale qui doit être payée aux détenteurs de la Catégorie Concernée.

La Société doit informer par écrit chacun des détenteurs de Parts Sociales à racheter, de son intention de racheter la Catégorie Concernée.

Lors du rachat et de l'annulation de la Catégorie Concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due par la Société.

Le paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale devra être fait en espèce et/ou en nature par le conseil de gérance, en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

**Art. 7.** Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Les cessions de Parts Sociales entre vifs à des tiers non Associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

Les Parts Sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres Parts Sociales.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un Associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un Associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins trois membres, Associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des Associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par téléphone, vidéo-conférence, écrit, courriel, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.



Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il est autorisé à décider de verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le conseil de gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, Associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le conseil de gérance.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille livres sterling (GBP 10.000.-). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille livres sterling (GBP 10.000.-), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'Associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des Associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'Associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des Associés. Les décisions de l'Associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des Associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des Associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par la gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des Associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque Associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve. Cette allocation cesse d'être obligatoire, dès que et le temps que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital de la Société.

Si, lors d'un exercice, l'assemblée générale des Associés décide de distribuer des dividendes, sur les profits nets ou les réserves distribuables disponibles résultants de montants placés en réserves, le montant alloué devra être distribué conformément aux priorités suivantes:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir une distribution de dividende préférentiel pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A a un rang prioritaire sur toutes les autres catégories de Parts Sociales; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie B a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie C, D, E, F, G, H, I et J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie C a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A et mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D, E, F, G, H, I et J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B et C mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E, F, G, H, I et J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C et D mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie F, G, H, I et J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie F a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C, D et E mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie G, H, I et J; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie G a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C, D, E et F mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie H, I et J; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie H a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C, D, E, F et G mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie I et J; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie I a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C, D, E, F, G et H mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie J; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie J a un rang inférieur au dividende intérimaire de toutes les autres catégories de Parts Sociales.

Le solde du montant distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J n'existe, les Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite). Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales devient la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé, son droit à la distribution de dividende sera égal et limité au solde du montant distribué

et en terme de priorité, son droit à la distribution aura un rang inférieur au dividende préférentiel des autres catégories de Parts Sociales.

Les dividendes intérimaires peuvent être payés sur la même base et selon le même ordre de priorité qu'établi dans cet article, sous réserve des dispositions légales applicables et des résolutions du conseil de gérance.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, à désigner par l'assemblée des Associés qui déterminera ses pouvoirs et sa rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, sous réserve du paiement préalable des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, toute distribution du boni de liquidation aura lieu sur la même base et selon le même ordre de priorité que prévu à l'article 19.

**Art. 21. Définitions.** Catégorie Concernée: a la signification donnée à l'article 6§10.

Catégorie Concernée Précédente: signifie la catégorie de Parts Sociales dont la lettre alphabétique précède immédiatement, dans l'ordre alphabétique, la lettre de la Catégorie Concernée.

Comptes Intérimaires Concernés: signifie les comptes intérimaires de la Société préparés par le conseil de gérance, toutes les fois à une date pas plus tôt que huit (8) jours avant l'assemblée générale tenue afin d'approuver le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie Concernée.

Jour Ouvrable: signifie un jour (qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié) où les banques sont ouvertes et accessibles aux opérations bancaires automatisées, au Luxembourg et Londres.

Liquidité Disponible: signifie toute la liquidité détenue par la société (à l'exception de la liquidité en dépôt à terme avec une durée résiduelle de plus de six (6) mois), tout instrument du marché monétaire facilement négociable, toutes obligations et toutes créances qui du point de vue du conseil de gérance seront payés à la société à court terme, moins l'endettement ou tout autre dette de la société devant être payée dans moins de six (6) mois déterminés sur base des Comptes Intérimaires Concernés.

Liquidité Disponible par Part Sociale: signifie la Liquidité Disponible divisée par le nombre de Parts Sociales comprises dans la Catégorie Concernée.

Montant Disponible: signifie, sans double comptage et calculé par le conseil de gérance sur base des Comptes Intérimaires Concernés (A) le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté de toute réserve librement distribuable mais réduit par (i) toute perte (y compris perte reportée), (ii) toute somme placée dans une réserve conformément aux dispositions légales ou aux Statuts et (iii) le montant de (x) le dividende préférentiel prévu à l'article 19§2 devant être alloué à la ou aux catégories de Parts Sociales avec une lettre alphabétique précédent, dans l'ordre alphabétique, la lettre de la Catégorie Concernée, si la Société distribue un dividende en conformité avec l'article 19, au moment du rachat de la Catégorie Concernée, et (y) tout dividende préférentiel devant être alloué à tout catégorie de Parts Sociales avec une lettre alphabétique précédent celle de la Catégorie Concernée au moment de tout précédent rachat d'une catégorie de Parts Sociales, si la Société distribue un dividende en conformité avec l'article 19, au moment de ce précédent rachat tel que:

$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$  Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Valeur d'Annulation par Part Sociale: a la signification donnée à l'article 6§11.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie A;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie B;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie C;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie D;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie E;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie F;

- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie G;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie H;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie I; et
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie J;

TOTAL: onze millions (11.000.000) de Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent dix mille livres sterling (GBP 110.000,-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'Associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
  - Madame Marielle STIJGER, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969, résidant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,
  - Monsieur Alexis de MONTPELLIER D'ANNEVOIE, né à Namur, Belgique, le 22 mars 1979, résidant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,
  - Madame Yvanna ESSOMBA, née à Paris, France, le 28 mai 1982, résidant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,
  - Monsieur Sam AGNEW, né à Londres, Royaume-Unis, le 23 mai 1974, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, Royaume-Unis,
  - Monsieur Michael FURTH, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.
- 3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 décembre 2015. 2LAC/2015/29061. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2016005131/647.

(160003624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

#### **Titanium Minority Unitholder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 202.883.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

“Titanium Holdings S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered

office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing party, represented as stated above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

### **Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation (the "Articles of Association").

**Art. 2.** The denomination of the company is "Titanium Minority Unitholder S.à r.l.".

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

The purpose of the company is also the investment in and development of real estate as well as real estate management for its own purposes.

The company may borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

### **Title II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred and ten thousand British Pounds (GBP 110,000.-) divided into eleven million (11,000,000) shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and divided into:

- (i) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class A (the "Class A Shares");
- (ii) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class B (the "Class B Shares");
- (iii) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class C (the "Class C Shares");
- (iv) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class D (the "Class D Shares");
- (v) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class E (the "Class E Shares");
- (vi) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class F (the "Class F Shares");
- (vii) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class G (the "Class G Shares");
- (viii) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class H (the "Class H Shares");
- (ix) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class I (the "Class I Shares"); and
- (x) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class J (the "Class J Shares").

The classes A to J shares will be defined as the "Shares"; each of the latter having the rights and obligations as defined in the Articles of Association. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. In the present Articles of Association, "Shareholders" means holders of Shares from time to time and "Shareholder" shall be interpreted in accordance.

In addition to the corporate capital, a premium may be paid on the Shares which is reflected in the share premium account of the company (the "Share Premium Account"). The Share Premium Account is not attributable to any specific class of



Shares if any from time to time and may be used to finance the redemption of any class of Shares if the board of managers decides to do so.

The company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts (the “Capital Surplus Accounts”). Decisions as to the use of such Capital Surplus Accounts are to be taken by the Board of Managers subject to applicable law and these articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

The funds in the Share Premium Account and the Capital Surplus Account may, inter alia, be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of all the shares in issue in one or more classes of Shares. The repurchase and cancellation of one class of Shares (the “Relevant Class”) may only take place if all the shares of the Relevant Preceding Class have already been repurchased and cancelled.

In case of redemption and cancellation of all the shares of the Relevant Class, the holders of Shares of the Relevant Class shall receive, for each of the Shares of the Relevant Class which they hold, the cancellation value per share (the “Cancellation Value Per Share”) calculated as follows: the aggregate nominal value of all Shares of the Relevant Class plus the Available Amount divided by the number of Shares in issue of the Relevant Class, provided that the board of managers may decide to limit the Cancellation Value per Share to the Available Cash per Share.

For the avoidance of doubt, in case of a reduction of share capital through the redemption and cancellation of a class of Shares, it shall be the board of managers who shall calculate, in accordance with the provisions of these articles of incorporation, the Cancellation Value per Share which shall be paid to holders of the Relevant Class.

The Company shall inform in writing each holder of Shares to be redeemed, of its intention to redeem the Relevant Class.

Upon the redemption and cancellation of the Relevant Class, the Cancellation Value per Share will be due and payable by the Company.

The payment of the Cancellation Value per Share shall be made in cash and/or in kind by the board of managers in accordance with Luxembourg legal provisions.

The shares are issued in registered form.

**Art. 7.** Every Share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of Shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

The Shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the board of managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

**Art. 9.** A Shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is managed by a board of managers, which will be composed of at least three members, who need not be Shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of Shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of Shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by telephone, a video conference, letter, e-mail, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

The board of managers may decide to pay interim dividends, provided that prior to such decision, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The board of managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the board of managers.

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-). For decisions having a value of an amount over ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** The sole Shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of Shareholders under section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the Shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five Shareholders, decisions of Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 17.** Each year, as of December 31<sup>st</sup>, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet.



**Art. 18.** Each Shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** On the annual net profits of the Company, five percent (5%) at least will be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon as and as long as the total amount of legal reserve will amount to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

If, in a given financial year, the general meeting of Shareholders decides to distribute dividends, out of the net profits or available reserves resulting from amounts put into reserves, the amount allocated will be distributed according to the following priority:

- First, Class A Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of Class A Shares they hold. The preferred dividend of Class A Shares rank senior to the preferred dividend of all other Classes of Shares; then

- Class B Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of Class B Shares they hold. The preferred dividend of Class B Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares and senior to the preferred dividend of Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class C Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of Class C Shares they hold. The preferred dividend of Class C Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares and Class B Shares and senior to the preferred dividend of Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class D Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of Class D Shares they hold. The preferred dividend of Class D Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares and senior to the preferred dividend of Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class E Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of Class E Shares they hold. The preferred dividend of Class E Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares and senior to the preferred dividend of Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class F Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of Class F Shares they hold. The preferred dividend of Class F Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares and senior to the preferred dividend of Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class G Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of Class G Shares they hold. The preferred dividend of Class G Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares and senior to the preferred dividend of Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class H Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point twenty five percent (0.25%) of the nominal value of Class H Shares they hold. The preferred dividend of Class H Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares and senior to the preferred dividend of Class I Shares and Class J Shares; then

- Class I Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point twenty percent (0.20%) of the nominal value of Class I Shares they hold. The preferred dividend of Class I Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares and senior to the preferred dividend of Class J Shares; then

- Class J Shareholders are entitled to receive the remainder of such dividend distribution. The preferred dividend of Class J Shares rank junior to the preferred dividend of all other classes of Shares.

The balance of the distributed amount will be allocated in full to holders of the last class in the reverse alphabetical order (first Share Class J, and if no Share of Class J exist Share of Class I and so on). Where a class of Shares becomes the last class in the reverse alphabetical order, its entitlement to dividend distribution will be equal and limited to the balance of the distributed amount and in terms of ranking its dividend entitlement will rank junior to the preferred dividend of the other classes of Shares.

Interim dividends can be paid on the same basis and according to the same order of priority as set out in this article, subject to the applicable legal provisions and a resolution of the board of managers.

**Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, named by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Upon winding-up of the Company, subject to the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, any distribution of liquidation surplus will occur on the same basis and in the same order of priority as foreseen in article 19.

**Art. 21. Definitions.** Available Amount: means, without double counting, and calculated by the board of managers on the basis of the Relevant Interim Accounts (A) the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by any freely distributable reserves but reduced by (i) any loss (including loss carried forwards), (ii) any sums that have to be placed into reserve pursuant to the requirements of the law or the Articles of Association and (iii) the amount of (x) the preferred dividend set out in article 19§2 that would have been allocated to the class or classes of Shares with an alphabetic letter preceding, in alphabetic order, the alphabet letter of the Relevant Class, had the Company distributed a dividend in accordance with article 19, at the time of the redemption of the Relevant Class, and (y) any such preferred dividend that would have been allocated to any class of Shares with an alphabetic letter preceding the Relevant Class at the time of any previous redemption of a class of Shares, had the Company distributed a dividend in accordance with article 19 at the time of such previous redemption, so that:

$AA = (NP + P) - (L + LR + PR)$  whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or the Articles of Association.

PR = any preferred dividend distributed in accordance with article 19§2.

Available Cash: means all the cash held by the Company as calculated by the board of managers (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Relevant Interim Accounts.

Available Cash Per Share: means the Available Cash divided by the number of Shares in issue of the Relevant Class.

Business Day: means a day (which is not a Saturday or a Sunday or a holiday) on which banks are open and accessible to automated banking operations, in Luxembourg and London.

Cancellation Value Per Share: has the meaning given to the term in Article 6§11.

Relevant Class: has the meaning given to the term in Article 6§10.

Relevant Interim Accounts: means the interim accounts of the Company prepared by the board of managers each time at a date not earlier than eight (8) days before the general meeting held to approve the redemption and cancellation of the Shares of the Relevant Class.

Relevant Preceding Class means the class of Shares with an alphabet letter immediately preceding in alphabetic order, the alphabet letter of the Relevant Class.

**Art. 22.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2016.

#### *Subscription and payment*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class A Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class B Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class C Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class D Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class E Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class F Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class G Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class H Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class I Shares; and

- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class J Shares;  
TOTAL: eleven million (11,000,000) Shares.

The Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the one hundred and ten thousand British Pounds (GBP 110,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named Shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
  - Mrs Marielle STIJGER, born in Capelle aan den IJssel, the Netherlands, on December 10, 1969, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
  - Mr Alexis de MONTPELLIER D'ANNEVOIE, born in Namur, Belgium, on March 22, 1979, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
  - Mrs Yvanna ESSOMBA, born in Paris, France, on May 28, 1982, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
  - Mr Sam AGNEW, born in London, England on 23 May 1974, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom,
  - Mr Michael FURTH, born in Geneva, Switzerland on 29 April 1968, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom.
- 3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her surname, given name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the french version:**

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

#### **A COMPARU**

«Titanium Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés est pendante, ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est «Titanium Minority Unitholder S.à r.l.».

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

L'objet de la société est aussi l'investissement dans et le développement de biens immobiliers ainsi que la gestion de biens immobiliers pour son propre compte.

La société peut emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le conseil de gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la loi luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la loi luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à cent-dix mille livres sterling (GBP 110.000,-) divisé en onze millions (11.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01) chacune, et divisées en:

- (i) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- (ii) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- (iii) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- (iv) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- (v) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- (vi) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- (vii) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- (viii) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- (ix) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et
- (x) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»).

Les catégories de parts sociales A à J seront définies comme les «Parts Sociales»; chacune ayant les droits et obligations définis dans les Statuts. Chaque part sociale confère une voix lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des associés. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie détenteurs de Parts Sociales de temps en temps et «Associé» devra être interprété en conséquence.

En plus du capital social, les Parts Sociales peuvent être émises avec une prime d'émission qui est reflétée dans un compte de prime d'émission de la société (le «Compte de Prime d'Emission»). Le Compte de Prime d'Emission n'est allouable à aucune catégorie de Parts Sociales existant de temps à autre et peut être utilisé pour financer le rachat d'une catégorie de Parts Sociales si le conseil de gérance le décide.

La Société peut, sans restriction, accepter des contributions en numéraire ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes (les «Comptes de Capital Surplus»). Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par le Conseil de Gérance conformément à la Loi de 1915 et aux présents statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

Les montants dans le Compte de Prime d'Emission et les Comptes de Capital Surplus pourront être utilisés par le Conseil de Gérance pour, inter alia, repayer toute perte de la société, réalisée ou non, ou payer tout dividende ou autre distribution.

Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales comprises dans une ou plusieurs catégories de Parts Sociales. Le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (la «Catégorie Concernée») pourra avoir lieu que si l'ensemble des Parts Sociales de la Catégorie Concernée Précédente auront été rachetées et annulées.

Dans le cas d'un rachat et annulation de la Catégorie Concernée, les détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie Concernée recevront, pour chacune des Parts Sociales de la Catégorie Concernée qu'ils détiennent, la valeur d'annulation par part sociale (la «Valeur d'Annulation par Part Sociale») calculée comme suit: le montant nominal total de toutes les Parts Sociales de la Catégorie Concernée plus le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales comprises dans la Catégorie Concernée, à condition que le conseil de gérance puisse décider de limiter la Valeur d'Annulation par Part Sociale à la Liquidité Disponible par Part Sociale.

Pour éviter tout doute, dans le cas d'une réduction de capital social par rachat et annulation d'une catégorie de Parts Sociales, c'est au conseil de gérance de calculer, en conformité avec les dispositions de ces statuts, la Valeur d'Annulation par Part Sociale qui doit être payée aux détenteurs de la Catégorie Concernée.

La Société doit informer par écrit chacun des détenteurs de Parts Sociales à racheter, de son intention de racheter la Catégorie Concernée.

Lors du rachat et de l'annulation de la Catégorie Concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due par la Société.

Le paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale devra être fait en espèce et/ou en nature par le conseil de gérance, en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

**Art. 7.** Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Les cessions de Parts Sociales entre vifs à des tiers non Associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

Les Parts Sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres Parts Sociales.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un Associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un Associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins trois membres, Associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des Associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par téléphone, vidéo-conférence, écrit, courriel, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.



Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il est autorisé à décider de verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le conseil de gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, Associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le conseil de gérance.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille livres sterling (GBP 10.000.-). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille livres sterling (GBP 10.000.-), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'Associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des Associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'Associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des Associés. Les décisions de l'Associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des Associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des Associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par la gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des Associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque Associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve. Cette allocation cesse d'être obligatoire, dès que et le temps que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital de la Société.

Si, lors d'un exercice, l'assemblée générale des Associés décide de distribuer des dividendes, sur les profits nets ou les réserves distribuables disponibles résultants de montants placés en réserves, le montant alloué devra être distribué conformément aux priorités suivantes:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir une distribution de dividende préférentiel pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des

Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A a un rang prioritaire sur toutes les autres catégories de Parts Sociales; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie B a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie C, D, E, F, G, H, I et J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie C a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A et mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D, E, F, G, H, I et J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B et C mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E, F, G, H, I et J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C et D mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie F, G, H, I et J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie F a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C, D et E mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie G, H, I et J; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie G a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C, D, E et F mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie H, I et J; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie H a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C, D, E, F et G mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie I et J; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie I a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C, D, E, F, G et H mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie J; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie J a un rang inférieur au dividende intérimaire de toutes les autres catégories de Parts Sociales.

Le solde du montant distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J n'existe, les Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite). Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales devient la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé, son droit à la distribution de dividende sera égal et limité au solde du montant distribué et en terme de priorité, son droit à la distribution aura un rang inférieur au dividende préférentiel des autres catégories de Parts Sociales.

Les dividendes intérimaires peuvent être payés sur la même base et selon le même ordre de priorité qu'établi dans cet article, sous réserve des dispositions légales applicables et des résolutions du conseil de gérance.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, à désigner par l'assemblée des Associés qui déterminera ses pouvoirs et sa rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, sous réserve du paiement préalable des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, toute distribution du boni de liquidation aura lieu sur la même base et selon le même ordre de priorité que prévu à l'article 19.

**Art. 21. Définitions.** Catégorie Concernée: a la signification donnée à l'article 6§10.



**Catégorie Concernée Précédente:** signifie la catégorie de Parts Sociales dont la lettre alphabétique précède immédiatement, dans l'ordre alphabétique, la lettre de la Catégorie Concernée.

**Comptes Intérimaires Concernés:** signifie les comptes intérimaires de la Société préparés par le conseil de gérance, toutes les fois à une date pas plus tôt que huit (8) jours avant l'assemblée générale tenue afin d'approuver le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie Concernée.

**Jour Ouvrable:** signifie un jour (qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié) où les banques sont ouvertes et accessibles aux opérations bancaires automatisées, au Luxembourg et Londres.

**Liquidité Disponible:** signifie toute la liquidité détenue par la société (à l'exception de la liquidité en dépôt à terme avec une durée résiduelle de plus de six (6) mois), tout instrument du marché monétaire facilement négociable, toutes obligations et toutes créances qui du point de vue du conseil de gérance seront payés à la société à court terme, moins l'endettement ou tout autre dette de la société devant être payée dans moins de six (6) mois déterminés sur base des Comptes Intérimaires Concernés.

**Liquidité Disponible par Part Sociale:** signifie la Liquidité Disponible divisée par le nombre de Parts Sociales comprises dans la Catégorie Concernée.

**Montant Disponible:** signifie, sans double comptage et calculé par le conseil de gérance sur base des Comptes Intérimaires Concernés (A) le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté de toute réserve librement distribuable mais réduit par (i) toute perte (y compris perte reportée), (ii) toute somme placée dans une réserve conformément aux dispositions légales ou aux Statuts et (iii) le montant de (x) le dividende préférentiel prévu à l'article 19§2 devant être alloué à la ou aux catégories de Parts Sociales avec une lettre alphabétique précédent, dans l'ordre alphabétique, la lettre de la Catégorie Concernée, si la Société distribue un dividende en conformité avec l'article 19, au moment du rachat de la Catégorie Concernée, et (y) tout dividende préférentiel devant être alloué à toute catégorie de Parts Sociales avec une lettre alphabétique précédent celle de la Catégorie Concernée au moment de tout précédent rachat d'une catégorie de Parts Sociales, si la Société distribue un dividende en conformité avec l'article 19, au moment de ce précédent rachat tel que:

$MD = (PN + P+ RC) - (P+ RL)$  Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Valeur d'Annulation par Part Sociale: a la signification donnée à l'article 6§11.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie A;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie B;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie C;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie D;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie E;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie F;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie G;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie H;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie I; et
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie J;

TOTAL: onze millions (11.000.000) de Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent dix mille livres sterling (GBP 110.000,-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'Associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Madame Marielle STIJGER, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969, résidant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

- Monsieur Alexis de MONTPELLIER D'ANNEVOIE, né à Namur, Belgique, le 22 mars 1979, résidant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

- Madame Yvanna ESSOMBA, née à Paris, France, le 28 mai 1982, résidant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

- Monsieur Sam AGNEW, né à Londres, Royaume-Unis, le 23 mai 1974, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, Royaume-Unis,

- Monsieur Michael FURTH, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 décembre 2015. 2LAC/2015/29062. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2016005133/647.

(160003651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Earth Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 202.861.

**STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PWREF III Holding S.à r.l., a Société à responsabilité limitée established and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under register number B 202 086, having its registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Here represented by Mrs. Isabel DIAS, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on December 14<sup>th</sup>, 2015.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate with the following Articles:

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period. It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

**Art. 4.** The Company will assume the name of Earth Grafton S.à r.l..

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a decision of the board of managers.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

The Company may redeem its own shares.

**Art. 8.** The shares of the Company are in registered form. A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The Company may have one or several shareholders, within the limits of applicable law. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of one member of the board of managers or by the signature of any person

to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without their having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose. The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager and by the signature of any duly authorized representative within the limits of such authorization.

The board of managers shall meet as often as required in the Grand Duchy of Luxembourg, upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman, if any, shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager who is not a resident of the United Kingdom may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends - Share premium and assimilated premiums**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

**Art. 23.** In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital

**Art. 24.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by earned forward profits and distributable reserves, but decreased by earned forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 25.** Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of Luxembourg law, these articles of association and agreement between the shareholders from time to time.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 26.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

#### **Applicable law**

**Art. 27.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31<sup>st</sup>, 2016.
- 2) Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription - Payment*

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by PWREF III Holding S.à r.l., prenamed, and fully paid up by a contribution in cash in an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,400.- (one thousand four hundred Euros).

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:
  - Mr. Samuel Kreber, born on 10 March 1973 in Metz, France, with professional address at 22, Grand Rue, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1660 Luxembourg;
  - Mr. Gérard Becquer, born on 29 April 1956 in Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
  - Mr. Stéphane Bourg, born on 20 October 1973 in Nantes, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

PWREF III Holding S.à r.l., une Société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202086, ayant son siège social à 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg,

Ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 14 décembre 2015.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de Earth Grafton S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par une décision du conseil de gérance.

#### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1.- (un Euro) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

**Art. 8.** Les parts sociales de la Société sont nominatives. Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.



**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** La Société peut avoir un ou plusieurs associés, dans les limites prévues par la loi applicable. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un membre du conseil de gérance ou la par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature unique de tout gérant et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que nécessaire au Grand- Duché de Luxembourg, sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président, le cas échéant, présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant qui n'est pas résident au Royaume-Uni pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visio-conférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition - Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et autres primes assimilées**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 23.** En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 24.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 25.** Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise, des présents statuts et de tout accord entre les associés au fil du temps.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 26.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 27.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Disposition transitoire*

- 1) Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.
- 2) Le conseil de gérance peut distribuer des acomptes sur dividendes lors du premier exercice social.

#### *Souscription - Libération*

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par PWREF III Holding S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire pour la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1,400.- (mille quatre cents Euros).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Samuel Kreber, né le 10 mars 1973 à Metz, France avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, 3<sup>ème</sup> étage, L-1660 Luxembourg;

- Monsieur Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973 à Nantes, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29786. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004573/354.

(160003312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Europe Lux Invest S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Europe Lux Invest S.A. SPF).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 193.656.

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, "EUROPE LUX INVEST S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 193.656 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 464 du 19 février 2015.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie PRIEUR, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Regina ROCHA MELANDA, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra CARDOSO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Abandon, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et transformation de la Société en société de participation financière pleinement imposable ("SOPARFI");

2. Modification subséquente de l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-

pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension."

3. Changement de la dénomination sociale en "EUROPE LUX INVEST S.A." et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

4. Modification des articles 5 et 19 des statuts,

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

- d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

- de transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable ("SOPARFI"); et

- de modifier subséquemment l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 3 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de changer la dénomination sociale en "EUROPE LUX INVEST S.A." et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "EUROPE LUX INVEST S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi")."

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide également avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de modifier les articles 5 et 19 des statuts, de sorte à ce que ces derniers se liront dorénavant comme suit:

" **Art. 5**. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions."

" **Art. 19**. Toutes les questions qui ne sont pas réglées par les présents Statuts seront régies par la Loi.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, R. ROCHA MELANDA, S. CARDOSO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 décembre 2015. 2LAC/2015/29057. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2016050899/97.

(160008175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

### **Euro Investment 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 98.566.

### DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Madame Tiziana POMPEI, administrateur de société, demeurant Via Città die Castello, 35, I-00191 Rome (Italie),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, le 22 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommée «le Mandant».

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «EURO INVESTMENT 2000 S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 98 566, fut constituée originellement sous les lois de l'Angleterre et du Pays des Galles en date du 12 septembre 1994 et dont le siège social administratif et le siège de direction effectif furent transférés à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires contenant une refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec la législation en vigueur, tenue par devant le notaire soussigné à la date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 26 février 2004, sous le numéro 230 et page 11024. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis son transfert à Luxembourg.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à DEUX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (255'000.- EUR) divisé en cent quatre-vingt mille (180'000) actions ordinaires sans mention de valeur nominale, chaque action se trouvant intégralement libérée.

III.- Que le Mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les cent quatre-vingt mille (180'000) actions ordinaires de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

IV.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «EURO INVESTMENT 2000 S.A.», prédésignée, et déclare à cet effet expressément approuver les comptes intermédiaire de la Société arrêtés au 17 décembre 2015.

V.- Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif tant mobilier qu'immobilier et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Qu'en outre parmi l'actif de la Société figure notamment le bien immobilier situé en Italie et plus précisément à I-00191 Rome, Via Città di Castello 35, servant de résidence principale du Mandant et consistant en l'appartement numéro 6 sis au deuxième étage avec cinq (5) chambres et annexes, inscrit sous la référence cadastrale: Foglio 243, Particella 192, Sub 6. Zona Cens. 4, Categoria A/2, Clsse 4, Consistenza 8 vani et Superficie Catastale Totale: 167m<sup>2</sup>.

La description et toutes autres données et références spécifiques du bien immobilier ci-avant désigné sont plus amplement reprises dans une fiche descriptive d'immeubles («Visura storica per immobile») émise à la date du 04 décembre 2015 par l'«Ufficio Provinciale di Roma - Territorio, Servizi Catastali», laquelle fiche descriptive, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du Mandant et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

*Titre de propriété*

La Société «EURO INVESTMENT S.A.», prénommée, est devenue propriétaire du bien immobilier ci-avant désigné, aux termes d'un apport en nature réalisé lors du transfert du siège social administratif et de direction effectif de la Société, anciennement constituée sous le droit anglais et sous la dénomination de «TRONGAIN LIMITED», du 70, Cannon House, Cannon Drive, London Docklands, E 14 4AS à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, le tout acté suivant décisions des actionnaires prises en assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la prédite Société tenue par devant le notaire soussigné en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 26 février 2004, sous le numéro 230 et page 11024.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants respectifs jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège de la Société, soit au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

IX.- Que le Mandant s'engage à payer tous les frais relatifs au présent acte.

Et à l'instant la mandataire de la personne comparante a présenté au notaire instrumentant le registre des actionnaires nominatifs, lequel a été annulé de suite par le notaire soussigné.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom prénom usuels, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31246. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé):* SANTIONI.

Référence de publication: 2016050895/74.

(160008170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**Euro Port S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 77.281.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La limited company régie par les lois de Belize "GELLER PROPERTIES LTD", établie et ayant son siège social à Belize, 60, Market Square, Belize, inscrite au Belize Companies & Corporate Affairs Registry sous le numéro 44,238,

dûment représentée par son administrateur unique, la société anonyme de droit suisse "MULTI TRUST ADVISOR SA", établie et ayant son siège social au 7, Viale Verbano, CH-6602 Muralto, immatriculée au Registre du Commerce du canton du Tessin sous le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-109.056.993, elle-même dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Yvano D'ANDREA,

ici représenté par Madame Marie-Sibylle WOLF, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

(le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "EURO PORT S.A.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77281, (la "Société"), a été constituée originellement sous la dénomination de "EUROPEAN PORTS ENGINEERING S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 32 du 18 janvier 2001,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg):



- en date du 30 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1416 du 1<sup>er</sup> octobre 2002, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle, et

- en date du 25 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 806 du 21 avril 2006;

2) Que le capital social est fixé à deux cent trente-deux mille euros (232.000,-EUR), divisé en deux mille trois cent vingt (2.320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante est le propriétaire de toutes les actions de la Société (l'«Actionnaire Unique»);

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M-S. WOLF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 04 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/65. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050896/66.

(160008570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

#### **European Network Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.950.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «EUROPEAN NETWORK SERVICES S.A.», ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié en date du 14 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 797 du 30 octobre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 65 950 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 18 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2432 du 4 octobre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe Morales, avocat, demeurant professionnellement au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant professionnellement au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence signée par lui ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes et que dès lors il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution et liquidation de la Société.
2. Nomination de Maître Philippe Morales en tant que liquidateur de la Société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer Maître Philippe Morales, avocat, demeurant professionnellement au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le liquidateur est en outre dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et se référera entièrement sur les livres et documents financiers de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MORALES, C. HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31241. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur* (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016050901/49.

(160007780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Financière d'Ibis Spf S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.314.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quinze, trente décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINANCIERE D'IBIS Spf S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 33.314, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 340 du 22 septembre 1990 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1785 du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, Rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l' «Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Lecture du rapport du commissaire à la liquidation;
- Décharge donnée au Liquidateur et au commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs;
- Clôture de la liquidation;
- Indication de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront déposés et conservés pour une période de cinq années;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale lit le rapport du commissaire à la liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au commissaire à la liquidation, sans restriction, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés au siège social de la Société pendant cinq ans.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/88. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Mersch, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050924/71.

(160008402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**Eventail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 184.989.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of December.

Before US Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Eventail Luxembourg S.A. - SPF, a public limited liability company (“société anonyme”) organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184 969,

here represented by Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 28, 2015.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The entity appearing, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The entity appearing is the sole shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “Eventail Holding S.à r.l.”, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.989, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 28, 2014, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 55928, on May 8, 2014 (hereafter the “Company”).

II. The Company’s share capital is set at Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand, five hundred and nine Euro (EUR 12,509.-) divided into:

- twelve thousand, five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each,
- one (1) class B share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-),
- one (1) class C share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-),
- one (1) class D share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-),
- one (1) class E share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-),
- one (1) class F share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-),
- one (1) class G share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-),
- one (1) class H share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-),
- one (1) class I share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), and
- one (1) class J share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-),

all subscribed and fully paid up.

III. Considering that one (1) class J share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) is held by the Company and thus have no voting right, the shares present or represented constitute together one hundred percent (100%) of the voting share capital of the Company, so that the general meeting can validly decide on all the following.

IV. The appearing sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to waive its right to the convening notice. The sole shareholder considered itself as duly convened and declared having a perfect knowledge of the agenda, which was communicated in advance to it.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to decrease the Company’s share capital by one Euro (EUR 1.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand, five hundred and nine Euro (EUR 12,509.-) to twelve thousand, five hundred and eight Euro (EUR 12,508.-) by cancellation of one class J share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), currently held by the Company.

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to restate article 7 of the Company’s articles of association in order to give it the following wording:

“ **Art. 7. Subscribed Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand, five hundred and eight Euro (EUR 12,508.-) divided into:

- twelve thousand, five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- one (1) class B share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;
- one (1) class C share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;
- one (1) class D share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;
- one (1) class E share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;
- one (1) class F share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;
- one (1) class G share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;
- one (1) class H share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up; and
- one (1) class I share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the Legal Reserve.

The rights and obligations attached to the shares of the Company shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting”.

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to decrease the legal reserve by one Euro (EUR 1.-) which becomes freely distributable as a result of the present share capital decrease.

#### *Fifth resolution*

The sole shareholder resolved to amend the register of the nominative shares of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the class J share in the shareholders' register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, The present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Eventail Luxembourg S.A. - SPF, une société anonyme organisée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184 969,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Eventail Holding S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189 989, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2014, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 55928, le 8 mai 2014 (ci-après la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent neuf Euros (EUR 12.509,-) divisé en:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A;

- une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-),
  - une (1) part sociale de classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-),
  - une (1) part sociale de classe D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-),
  - une (1) part sociale de classe E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-),
  - une (1) part sociale de classe F d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-),
  - une (1) part sociale de classe G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-),
  - une (1) part sociale de classe H d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-),
  - une (1) part sociale de classe I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et
  - une (1) part sociale de classe J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-),
- entièrement souscrites et libérées.

III. Considérant qu'une (1) part sociale de classe J est détenue par la Société et n'emporte par conséquent aucun droit de vote, les parts présentes ou représentées constituent cent pour cent (100%) du capital votant de la Société, de sorte que l'assemblée générale peut valablement décider de tous les points suivants.

IV. L'associée unique comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique a renoncé à son droit de convocation, l'associée unique s'est considéré comme dûment convoquée et a déclaré avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour lequel lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique a décidé de réduire le capital social à hauteur d'un Euro (EUR 1,-) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cent neuf Euros (EUR 12.509,-) à douze mille cinq cent huit Euros (EUR 12.508,-) par annulation d'une (1) action de Classe J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), détenue à ce jour par la Société.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 7. Capital Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent huit Euros (EUR 12.508,-) divisé en:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée;
- une (1) part sociale de classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée;
- une (1) part sociale de classe D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée;
- une (1) part sociale de classe E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée;
- une (1) part sociale de classe F d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée;
- une (1) part sociale de classe G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée;
- une (1) part sociale de classe H d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée; et
- une (1) part sociale de classe I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la Réserve Légale.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de la Société sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires».

#### *Quatrième résolution*

L'associée unique a décidé de réduire la réserve légale d'un montant d'un euro (EUR 1,-) devenant librement distribuable en conséquence de la présente réduction de capital.

#### *Cinquième résolution*

L'associée unique a décidé de modifier le registre des actions nominatives de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'annulation de l'action de classe J dans le registre des associés de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la comparante susmentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: GAC/2016/56. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050870/171.

(160008097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Quatro Invest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 30.917.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 14 janvier 2016, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita Lecuit, premier juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 février 2016 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

*Pour la société en liquidation*

Me Max Mailliet

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2016052456/18.

(160010719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**PHIVCO Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.507.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 28 décembre 2015, de nommer en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Christophe Plantegenet, né le 16 octobre 1970 à Wassy, France, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Avec le pouvoir de signature suivant:

«Pouvoir de signature individuel pour toute question relative aux ressources humaines sans limitations de montant, et signature individuelle dans tous les autres domaines pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50,000.00.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052436/18.

(160010795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---